

Délibération du Conseil Municipal

D.2022-64

ACTE : 3.2.1

Commune de LAUZERTE

L'an deux mille vingt-deux et le 29 Juin à 18h30, le Conseil Municipal de LAUZERTE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François LE MOING.

Etaient présents : MMES BASSO-GUICHARD, DENIS, LARONDE, MAZILLE, NEGRE
MRS BERTHAUX, CAM, LE MOING, PIERASCO, ZULIAN

Procurations : MME GAUCHET A MME BASSO-GUICHARD,
MME BOUCIER A M. CAM

Excusés / Absents : M. BADO, BAÏADA, GERVAIS

Secrétaire : M. FERNAND ZULIAN

Date de la convocation : 22/06/2022

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 10 Nombre de votants : 12

❖ **OBJET : PROPOSITION D'ACHAT D'UN CHEMIN RURAL /CHEMIN RURAL DIT DE BONNEFON / ACQUEREUR :**
PETER ET LILIAN ROKSNOER

Monsieur le Maire informe le Conseil de la proposition d'achat en date du 22/05/2022 de Monsieur et Madame ROKSNOER pour une partie du chemin rural dit de BONNEFON situé au lieu-dit FABEL.

Bien que ce chemin soit aujourd'hui impraticable, il peut être réouvert.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de délibérer sur la vente de cette partie de chemin.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** : de ne pas vendre la partie du chemin rural dit de BONNEFON situé au lieu-dit FABEL à Monsieur et Madame ROKSNOER
- **CHARGE** : le maire des démarches nécessaires à son application.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

François LE MOING